



MOTION

Auteur Emmanuel Revaz, Les Vert.e.s, Thomas Matter, neo - Die sozialliberale Mitte et Sarah Constantin, PS

Objet Pour un Conseil d'État à sept membres

Date 13/06/2025

Numéro 2025.06.295

A propos de l'élection du Conseil d'État, la Constitution valaisanne mentionne en son article 52 alinéa 1 : "Le pouvoir exécutif et administratif est confié à un Conseil d'État composé de cinq membres".

Aujourd'hui, la taille des départements est inégale. Les conseillers d'État sont toujours plus sollicités pour défendre les intérêts du Valais au niveau intercantonal et fédéral, alors que les exigences internes au Canton ne cessent de croître. La population est en hausse, et les enjeux financiers, juridiques et techniques se complexifient. De plus, l'addition des différentes contraintes constitutionnelles, géographiques et politiques tend à restreindre l'éventail du choix démocratique proposé à la population valaisanne.

Un Conseil d'État à sept membres permettrait une meilleure répartition de la charge de travail, ainsi qu'une meilleure représentation des régions, des genres et des forces politiques.

Conclusion

Les motionnaires demandent au Conseil d'État de modifier les bases légales afin de procéder à l'élection d'un Conseil d'État composé de sept membres.